

Introduction

Chez Sensorial Handicap Cooperation (SHC), nous affirmons que l'égalité de genre est un droit fondamental et un levier essentiel pour construire une société inclusive et équitable. Inspirée par les principes universels des droits humains et les Objectifs de Développement Durable (notamment l'ODD 5), cette charte formalise notre engagement à intégrer une approche "genre" dans toutes nos actions, à combattre les discriminations et à promouvoir des relations égalitaires. Elle guide nos pratiques, nos partenariats, et nos interactions avec les bénéficiaires, les collaborateurs, et les partenaires.

Les 10 principes de la Charte Genre

1. Egalité universelle, égalité des chances et non-discrimination

SHC réaffirme son adhésion aux principes de l'égalité des sexes et des droits humains, tels que définis par la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) et l'ODD 5 (Objectif de Développement Durable 5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). SHC garantit l'égalité des chances pour toutes et tous, sans distinction de sexe, genre, ou identité, en éliminant toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'exclusion dans ses activités et relations professionnelles.

2. Intégration transversale de l'approche « genre »

L'égalité de genre est intégrée de manière transversale dans tous les programmes et projets de SHC. Chaque initiative est pensée pour répondre aux besoins spécifiques des personnes, en garantissant un impact équitable et inclusif pour toutes et tous.

3. Culture organisationnelle inclusive et parité dans la gouvernance

SHC cultive un environnement de travail inclusif et respectueux des genres, en valorisant la diversité et en sensibilisant régulièrement son personnel à travers des formations et des outils pratiques.

SHC veille également à garantir une représentation équilibrée des genres au sein de ses instances décisionnelles (OA, AG et comités thématiques), ainsi que dans ses équipes. Les nominations et recrutements tiennent compte de cet objectif de parité.

4. Formation et sensibilisation continue

SHC forme ses équipes, partenaires et bénéficiaires aux enjeux d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. La charte genre est annexée aux contrats de collaboration pour sensibiliser chaque partie prenante, et des modules de formation sont intégrés dans les programmes.

5. Planification et budgétisation sensibles au genre

SHC mobilise des ressources humaines, techniques et financières pour intégrer les priorités de genre dans ses actions. Chaque projet intègre une budgétisation sensible au genre, garantissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses engagements.

6. Communication non stéréotypée

SHC adopte une communication interne et externe respectueuse et dénuée de stéréotypes de genre. Nous valorisons des représentations équitables dans nos publications, campagnes et outils de sensibilisation.

7. Prévention et réponse aux violences basées sur le genre

SHC applique une tolérance zéro envers les violences, discriminations ou harcèlements basés sur le genre. Des mécanismes de signalement sécurisés et confidentiels sont mis en place pour protéger les victimes et prendre des mesures correctives.

8. Evaluation et amélioration continue

SHC met en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions sur l'égalité de genre.

Chaque année, SHC réalise un état des lieux de ses performances en matière d'égalité des genres. Ces évaluations permettent d'identifier les progrès, les lacunes et les actions à prioriser pour améliorer son impact.

9. Engagement des parties prenantes

SHC mobilise ses parties prenantes internes et externes autour des principes de cette charte. Tous les collaborateurs signent leur engagement à respecter ses dispositions. Les partenaires externes, en signant un accusé de lecture, s'engagent à intégrer ces principes dans leurs pratiques.

10. Transparence et communication

SHC rend compte de ses progrès en matière d'égalité des genres par une rubrique spécifique dans son rapport annuel. La charte et le rapport annuel sont publiés sur le site internet de SHC et envoyé par e-mail à toutes les parties prenantes, renforçant ainsi la redevabilité collective.

Conclusion

Cette charte reflète les valeurs fondamentales de SHC et son engagement à intégrer l'égalité des genres comme un levier stratégique dans toutes ses actions. En collaborant avec ses partenaires et en mobilisant ses ressources, SHC contribue à un avenir où chaque individu, indépendamment de son genre, peut participer pleinement et vivre avec dignité. SHC invite ses parties prenantes à promouvoir activement cette charte pour transformer les défis en opportunités.